



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°10

**Tarif pour les bacs jaunes de collecte sélective**

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

**Etait représenté** : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

**Avait donné procuration** : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

**Etaient Excusés** : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

**Etaient Absents** : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

## DELIBERATION

Vu la délibération du 30 mars 2017 relative à l'autorisation donnée au président pour lancer l'ensemble des marchés publics nécessaires au renouvellement du marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles (services et fournitures),

Vu la délibération du 13 avril 2017 relative à la délibération n° 4 du 30 mars 2017 relative au choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles) – complément concernant le choix du type de contenant pour la collecte sélective en porte-à-porte,

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective au porte-à-porte au 1er janvier 2018, pour des raisons quantitatives et de praticité, les gros producteurs uniquement (professionnels, collectivités, immeubles collectifs) ont la possibilité d'acquérir auprès du SICTOM des bacs à couvercle jaune pour réaliser le tri des déchets et les présenter à la collecte.

L'acquisition des bacs à couvercle, à réaliser uniquement auprès du SICTOM, est à la charge du demandeur.

Il convient de valider les tarifs de vente des bacs aux gros producteurs.

Les bacs seraient refacturés au prix coûtant auquel s'ajouterait l'apposition d'un memento de tri et un forfait pour la livraison sur les sites du ou des bacs commandés par le SICTOM.

Les prix de vente proposés sont détaillés ci-après :

Produit	Tarif
Bac 240 litres avec sticker	40,45 euros nets par unité
Bac 360 litres avec sticker	60,49 euros nets par unité
Bac 770 litres avec sticker	145,50 euros nets par unité
Forfait livraison	5 euros nets

Il est également à rappeler que dans le cadre du soutien des communes dans la distribution des sacs de tri aux habitants, certaines de celles-ci ont fait le choix d'obtenir en compensation la mise à disposition gracieuse de bacs à couvercle jaune.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- De valider les tarifs ci-avant pour la revente des bacs de tri sélectifs,
- D'autoriser le Président à remettre gracieusement aux communes l'ayant demandée, dans le cadre de la compensation pour la distribution des sacs de tri aux habitants, des bacs de collecte sélectifs dont la quantité maximale par commune sera déterminée par les membres de l'exécutif,
- D'autoriser le Président à émettre les factures correspondantes et modifier la régie de recettes en conséquence.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Patrick MIESCH

